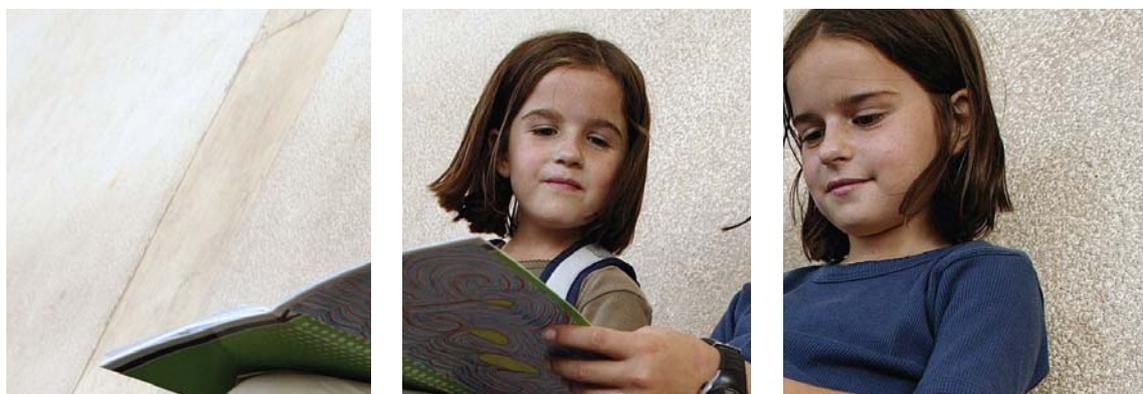


L'éducation

2





2.1 LES EFFECTIFS SCOLAIRES ET LES NIVEAUX D'ÉTUDES	162
2.2 L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES	170
2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	173
2.4 LA FORMATION PERMANENTE	180
2.5 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION	182

L'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'UE de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus d'un million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne⁽²⁷⁾ reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il stipule que «la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action... La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des États membres». À ce titre, la Commission européenne assure le suivi de la coopération politique et des travaux avec les États membres, tout en finançant des programmes, tels que le programme «Éducation et formation tout au long de la vie».

(27) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, articles 149, paragraphe 1, et 150, paragraphe 1 (JO C 352 du 24 décembre 2002, p. 33); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf.

Le Conseil européen a adopté en 2001 un ensemble d'objectifs en matière d'éducation et de formation qui doivent être atteints d'ici 2010⁽²⁸⁾, les ministres de l'éducation ayant convenu de se fixer les trois buts suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- en garantir l'accès à tous;
- ouvrir l'enseignement et la formation sur la société.

Ces buts ambitieux ont ensuite été subdivisés en objectifs spécifiques portant sur tous les niveaux et types d'éducation et de formation, y compris des domaines tels que: la formation des enseignants; les compétences de base; l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC); l'efficacité des investissements; l'enseignement des langues; l'orientation tout au long de la vie; le développement de systèmes flexibles pour rendre l'apprentissage accessible à tous; la mobilité et l'éducation à la citoyenneté.

(28) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_en.pdf.



Au nom du principe de subsidiarité, chaque État membre conserve la responsabilité de l'organisation de son système éducatif et de la définition de son contenu. L'UE encourage cependant la coopération dans ce domaine à travers une grande variété de programmes de financement et d'action tels que Socrates (pour l'éducation) ou Leonardo da Vinci (pour la formation professionnelle) et fait des recommandations et des communications sur des questions telles que la formation tout au long de la vie. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est devenu récemment le programme phare dans le domaine de l'enseignement et de la formation et couvre toutes les possibilités d'apprentissage de l'enfance au troisième âge. Ce successeur des programmes Socrates, Leonardo da Vinci et eLearning dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets et des activités qui favorisent les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE.

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur la fréquentation des cours et des formations, le nombre de diplômés et d'enseignants, l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation, ainsi que des données sur les niveaux d'études atteints et la formation des adultes.

Les normes relatives aux statistiques internationales de l'éducation sont fixées par les trois organisations internationales qui administrent conjointement la collecte de données de l'UOE:

- l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (ISU);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et;
- l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

Le questionnaire de l'UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation constitue la principale source d'information et le fondement de la structure de la base de données d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation; Eurostat collecte également des données sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues. Les définitions et conditions méthodologiques relatives à la collecte conjointe de l'UOE et à la collecte de données Eurostat sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues sont disponibles à l'adresse suivante: http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/edtcsl/library?l=/public/unesco_collection.

Les données sur le niveau d'études et la formation des adultes sont issues d'enquêtes auprès des ménages, à savoir principalement l'enquête européenne sur les forces de travail, qui sera bientôt complétée par l'enquête sur l'éducation des adultes.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Population et conditions sociales

Éducation et formation

Education

Formation

2.1 LES EFFECTIFS SCOLAIRES ET LES NIVEAUX D'ÉTUDES

INTRODUCTION

L'évolution démographique au cours des trente dernières années reflète une baisse des taux de natalité, qui s'est traduite par un vieillissement de la structure de la population de l'UE et par la baisse de la proportion des moins de 30 ans dans la majorité des États membres. Ces changements peuvent avoir un impact significatif sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des systèmes éducatifs – comme la taille moyenne des classes ou les stratégies de recrutement des enseignants.

Selon Eurydice⁽²⁹⁾, l'Espagne, la France, l'Irlande et le Portugal sont les seuls États membres qui ne connaîtront pas de baisse du nombre d'élèves au niveau 1 de la CITE d'ici 2015. Certaines des réductions attendues seront probablement considérables, avec des baisses prévues d'au moins 30 % du nombre des élèves de primaire âgés de 5 à 9 ans entre 2000 et 2015 en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie et en Bulgarie. Les changements démographiques ne se traduiront pas exclusivement par des baisses du nombre d'élèves, car l'Espagne, la France, l'Irlande et

l'Italie devraient connaître des augmentations d'effectifs dans l'enseignement secondaire entre 2010 et 2015, de sorte que le nombre d'élèves âgés de 10 à 14 ans sera plus élevé en 2015 qu'en 2000.

La plupart des Européens restent scolarisés considérablement plus longtemps que les obligations légales minimales. Cela traduit le choix de faire des études supérieures, ainsi que des effectifs accrus dans l'enseignement pré-primaire et une participation plus large aux initiatives de formation tout au long de la vie, des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant par exemple les études, souvent en vue d'un complément de formation, ou d'un changement d'orientation professionnelle.

À l'âge de 4 ans, une grande proportion d'enfants dans l'UE est déjà scolarisée en pré-primaire. Les objectifs généraux de l'enseignement pré-primaire sont assez similaires d'un pays à l'autre et se concentrent sur le développement de l'autonomie, du bien-être, de la confiance en soi, de la citoyenneté et de la préparation à la vie et aux apprentissages scolaires.

(29) Pour plus d'informations: <http://www.eurydice.org>.

En moyenne, l'enseignement obligatoire dure 9 ou 10 ans dans l'UE: c'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'il dure le plus longtemps. L'âge est le seul critère d'accès à l'enseignement primaire obligatoire, qui débute à l'âge de 5 ou 6 ans dans la plupart des pays; dans les pays nordiques en revanche, ainsi qu'en Bulgarie et en Estonie, l'enseignement obligatoire débute à 7 ans.

Si les programmes d'enseignement nationaux incluent à peu près les mêmes matières dans tous les États membres, le temps alloué à chacune varie considérablement. De plus, les enseignants jouissent d'une liberté extrêmement variable, qui va de la possibilité d'adapter le contenu de leurs classes à l'obligation de suivre un programme strict. Les différences les plus significatives entre les pays concernent généralement le temps alloué aux cours de langues, de technologies de l'information et de la communication ou de religion. En revanche, tous les pays accordent beaucoup de temps à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques.

La répartition du temps d'instruction entre les matières semble être plus homogène dans l'enseignement secondaire obligatoire, qui accorde davantage d'importance aux sciences naturelles et sociales, ainsi qu'aux langues étrangères. Les élèves d'un pays suivent le même programme commun tout au long de la scolarité obligatoire à temps plein dans la plupart des États membres. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, en revanche, les parents doivent choisir pour leur enfant un type d'enseignement particulier à la fin du primaire.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est à la base des statistiques de l'éducation et décrit différents niveaux d'enseignement, ainsi que des domaines d'enseignement et de formation ⁽³⁰⁾. La version actuelle, CITE 97, distingue sept niveaux d'enseignement:

- niveau 0 de la CITE: enseignement pré-primaire – défini comme étant la première étape de l'instruction organisée; elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.
- niveau 1 de la CITE: enseignement primaire – commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de quatre à six ans.
- niveau 2 de la CITE: premier cycle de l'enseignement secondaire – assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées; la fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.
- niveau 3 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement secondaire – commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire; l'âge d'admission est généralement de 15 ou 16 ans et cette dernière est habituellement subordonnée à certaines qualifications et autres conditions minimales; l'enseignement est souvent plus spécialisé et sa durée varie généralement entre deux et cinq ans;

- niveau 4 de la CITE: enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur – se situe de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire; doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent les élèves à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre aux étudiants un accès direct au marché du travail.
- niveau 5 de la CITE: premier cycle de l'enseignement supérieur – l'admission exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès les niveaux 3 ou 4 de la CITE; ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes à orientation professionnelle, qui sont généralement plus courts et visent l'accès au marché du travail.
- niveau 6 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement supérieur – conduit à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

La CITE est utilisée pour avoir des indicateurs sur les effectifs et les diplômés dans des domaines spécifiques; il convient de noter que les ratios présentés excluent le nombre d'étudiants classés comme «inconnus» du dénominateur des calculs.

L'indicateur des enfants de quatre ans scolarisés présente le pourcentage d'enfants de quatre ans qui sont inscrits dans des établissements pré-primaires à caractère éducatif. Ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants. Ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives. Les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte.

Les ratios élève/enseignant sont calculés en divisant l'équivalent du nombre d'élèves et d'étudiants suivant des cours à temps plein à un niveau d'enseignement spécifique par l'équivalent du nombre d'enseignants qui donnent des cours à temps plein au même niveau. Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus. Ce ratio ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe car: il peut y avoir une différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, l'enseignement peut être assuré dans une même classe par plus d'un enseignant ou des éducateurs scolaires spécialisés peuvent travailler avec des petits groupes ou en binôme.

Le niveau de formation des jeunes est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses. Il convient de noter que cet indicateur a récemment été modifié de façon à refléter les moyennes annuelles au lieu de la période de référence du printemps.

L'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'école est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire

(30) Pour plus d'informations: http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isc97_1997.htm.



inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation (les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Il y avait environ 98,3 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement dans l'EU-27 en 2005, soit près de 2,5 millions de plus qu'en 2000. Le pays qui comptait la plus grande part d'élèves et d'étudiants de l'EU-27 dans son ensemble était le Royaume-Uni, où 16,7 millions d'élèves et d'étudiants fréquentaient des établissements scolaires en 2005; ce chiffre était supérieur de 2,2 millions à celui de la deuxième population étudiante la plus importante, qui était enregistrée en Allemagne.

La proportion d'élèves présents à chaque niveau d'enseignement était très variable et reflète, dans une certaine mesure, la structure démographique des populations. La forte proportion d'élèves dans l'enseignement primaire au Luxembourg (48,1 %) traduit l'absence d'un secteur de l'enseignement supérieur développé dans ce pays. L'Irlande, Chypre et le Portugal faisaient également état d'une proportion relativement importante d'élèves dans l'enseignement primaire – ce qui traduisait des taux de natalité relativement élevés dans ces pays. À l'autre extrémité, la Grèce, la Lettonie, la Slovaquie et la Finlande affichaient des proportions relativement élevées de populations étudiantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les chiffres ci-dessus excluent l'enseignement pré-primaire – avec une moyenne de 85,7 % de l'ensemble des enfants de quatre ans fréquentant ce type d'établissements dans l'EU-27 en 2005. Les taux de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire allaient de 100 % en Belgique, en France et en Italie, à moins d'un enfant sur deux en Finlande, en Irlande et en Pologne.

Les ratios élève/enseignant dans l'enseignement primaire allaient de moins de 11 élèves par enseignant en moyenne en Italie, au Luxembourg (2004), en Hongrie et au Portugal en 2005, à près du double au Royaume-Uni. Entre 2000 et 2005, la plupart des États membres ont connu une baisse générale du nombre moyen d'élèves par enseignant.

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2006, un peu plus des trois quarts (77,8 %) de la population de l'EU-27 âgée de 20 à 24 ans avaient atteint au moins un niveau de formation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, 15,3 % des jeunes de 18 à 24 ans (17,5 % pour les hommes et 13,2 % pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire. D'une manière générale, des qualifications plus élevées semblent réduire le risque de chômage – ce qui offre une protection contre celui-ci (voir le figure 5.14 à la page 263 pour plus de détails sur les taux de chômage par niveau d'études). Une ventilation par sexe donnerait à penser qu'à diplôme égal, les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes, tandis que les hommes moins diplômés sont plus gravement touchés par le chômage que les femmes.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume 1 – concepts, definitions and classifications

Development of a methodology for the collection of harmonised statistics on childcare

Classification of learning activities – manual

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Indicateurs sur l'éducation – non-financiers

Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Tableau 2.1: Élèves et étudiants (hors éducation pré-primaire) (1)

	Ventilation du nombre total d'élèves et d'étudiants (en % du total)									
	Total (CITE 1-6) (en milliers)		Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)		Enseignement supérieur (CITE 5-6)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	95 840	98 318	32,5	29,3	23,7	23,8	27,2	27,9	16,6	18,8
Zone euro	56 682	57 585	31,4	30,4	27,4	26,8	23,2	23,4	17,8	19,3
Belgique	2 235	2 380	34,6	31,0	16,7	18,1	32,8	34,5	15,9	16,4
Bulgarie	1 357	1 226	29,0	23,7	27,0	25,9	24,7	31,0	19,3	19,4
République tchèque	1 906	1 912	33,8	26,3	27,5	25,9	25,3	30,2	13,3	17,6
Danemark	1 003	1 144	38,3	36,2	20,6	20,5	22,2	23,0	18,9	20,3
Allemagne	14 549	14 467	25,1	22,9	38,2	37,7	22,0	23,3	14,1	15,7
Estonie	303	289	40,7	29,6	20,2	22,0	21,3	24,9	17,7	23,5
Irlande	990	1 037	45,4	43,8	18,8	16,9	19,6	21,3	16,2	18,0
Grèce	1 883	2 053	34,3	31,7	19,5	16,5	23,9	20,4	22,4	31,5
Espagne	7 769	7 537	32,7	34,8	26,4	26,3	17,4	:	23,5	24,0
France	11 934	12 315	32,6	32,6	27,7	27,2	22,2	22,3	16,9	17,8
Italie	9 049	9 409	31,3	29,7	20,0	19,5	29,1	29,5	19,6	21,4
Chypre	138	147	46,3	41,8	23,7	22,2	:	:	7,5	13,7
Lettonie	499	491	27,1	17,2	33,1	33,0	21,6	23,2	18,3	26,6
Lituanie	767	805	28,5	19,6	42,1	40,2	13,5	15,9	15,9	24,3
Luxembourg	69	73	47,2	48,1	23,1	24,5	26,1	27,4	3,5	:
Hongrie	1 906	1 976	26,3	21,8	26,6	24,9	31,0	31,3	16,1	22,1
Malte	78	80	44,2	37,1	37,2	35,3	10,5	15,7	8,1	11,8
Pays-Bas	3 171	3 289	40,3	38,9	23,8	24,0	20,5	20,0	15,4	17,2
Autriche	1 459	1 462	26,9	24,8	26,1	27,3	29,1	31,2	17,9	16,7
Pologne	9 074	8 887	43,7	30,6	6,8	18,7	32,1	26,8	17,4	23,8
Portugal	2 032	1 913	40,2	40,4	20,9	19,9	:	19,8	18,4	19,9
Roumanie	3 962	3 847	30,0	25,2	33,0	26,7	25,5	28,9	11,4	19,2
Slovénie	389	409	22,3	22,8	26,0	20,3	30,1	29,5	21,5	27,4
Slovaquie	1 123	1 101	27,6	22,0	36,4	32,7	23,9	28,8	12,1	16,5
Finlande	1 152	1 240	33,7	30,8	17,2	16,2	25,7	28,3	23,4	24,7
Suède	2 089	2 114	37,1	34,0	17,0	19,8	28,3	26,0	16,6	20,2
Royaume-Uni	14 955	16 714	31,0	27,7	15,3	14,0	:	:	13,5	13,7
Croatie	:	736	:	26,7	:	28,3	:	:	:	18,3
ARY de Macédoine	386	374	32,8	29,4	33,6	31,7	24,0	25,7	9,6	13,2
Turquie	13 169	16 021	75,3	65,9	:	:	:	:	7,7	13,1
Islande	73	83	42,6	37,1	16,0	16,5	28,3	28,1	13,2	18,3
Liechtenstein	5	6	46,6	37,1	34,8	26,7	:	27,4	10,8	8,7
Norvège	989	1 052	42,4	40,8	16,0	17,7	22,3	21,2	19,3	20,3
Suisse	:	1 334	:	39,3	:	22,3	:	22,7	:	15,0
Japon	20 583	19 218	36,6	37,6	20,7	19,2	22,0	21,0	19,3	21,0
États-Unis	62 323	66 597	40,1	36,7	19,8	19,8	19,0	17,6	21,2	25,9

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00051 et educ_enr11t)

Ce tableau indique le nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif de chaque pays. Il comprend tous les niveaux d'études, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. C'est la population cible de la politique en matière d'éducation.



Tableau 2.2: Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire, le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (1)

(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

	Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base (CITE 2)		Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Belgique	:	12,8	:	9,4	:	9,9
Bulgarie	16,8	16,3	12,1	12,6	11,6	11,9
République tchèque	21,0	17,5	15,6	13,5	13,4	12,8
Danemark	10,7	:	10,6	11,9	12,1	:
Allemagne	19,8	18,8	15,7	15,5	13,9	19,2
Estonie	15,0	:	11,2	:	10,1	:
Irlande	21,5	17,9	15,8	:	15,8	15,6
Grèce	13,4	11,1	10,8	7,9	10,5	8,8
Espagne	14,9	14,3	13,7	12,5	9,7	8,1
France	19,5	19,4	14,5	14,2	10,6	10,3
Italie	11,0	10,6	10,4	10,1	10,5	11,0
Chypre	18,1	17,9	:	11,9	12,7	11,5
Lettonie	18,0	12,2	12,7	11,2	13,3	12,1
Lituanie	16,7	11,3	11,4	8,8	:	:
Luxembourg (2)	:	10,7	:	:	:	9,0
Hongrie	10,9	10,6	10,9	10,4	9,9	12,2
Malte	19,1	12,1	9,0	8,4	16,2	17,4
Pays-Bas	16,8	15,9	:	:	17,1	16,2
Autriche	:	14,1	:	10,6	:	11,3
Pologne	12,7	11,7	11,5	12,7	16,9	12,9
Portugal	12,4	10,8	10,4	8,2	8,5	:
Roumanie	:	17,4	15,0	12,4	12,8	16,0
Slovénie	13,4	15,0	13,8	11,1	13,1	14,5
Slovaquie	18,3	18,9	13,5	14,1	12,8	14,3
Finlande	16,9	15,9	10,7	10,0	17,0	18,0
Suède	12,8	12,2	12,8	12,0	15,2	14,0
Royaume-Uni	21,2	20,7	17,6	17,0	19,3	7,9
Croatie	:	18,1	:	12,8	:	10,7
ARY de Macédoine	21,2	:	11,1	:	18,4	17,5
Turquie	30,5	25,8	:	-	14,0	16,2
Islande (2)	12,7	:	:	11,4	9,7	11,1
Liechtenstein	:	10,3	:	7,0	:	9,8
Norvège (2)	:	11,9	11,6	10,5	9,7	9,6
Japon	:	19,4	:	15,1	:	13,0
États-Unis	:	14,9	:	15,1	:	16,0

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tps00054 et educ_iste)

Le ratio élève/enseignant est calculé en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein qui enseignent au niveau 1 de la CITE. Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève/enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe, car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées/minoritaires, ou bien de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.

Tableau 2.3: Niveau d'études des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école (1)

	Niveau d'études des jeunes (en %)		Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en%)					
			Total		Hommes		Femmes	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	76,6	77,8	17,3	15,3	19,4	17,5	15,2	13,2
Zone euro	72,7	73,8	19,5	17,8	22,2	20,4	16,9	15,1
Belgique	81,7	82,4	13,6	12,6	15,0	14,9	12,3	10,2
Bulgarie	78,1	80,5	20,3	18,0	21,1	18,2	19,5	17,9
République tchèque	90,6	91,8	:	5,5	:	5,7	:	5,4
Danemark	78,4	77,4	9,0	10,9	9,8	12,8	8,2	9,1
Allemagne	73,6	71,6	12,5	13,8	12,2	13,9	12,8	13,6
Estonie	79,8	82,0	14,1	13,2	17,1	19,6	11,0	:
Irlande	83,9	85,4	:	12,3	:	15,6	:	9,0
Grèce	80,2	81,0	17,3	15,9	21,3	20,7	13,4	11,0
Espagne	65,0	61,6	29,2	29,9	35,6	35,8	22,7	23,8
France	81,8	82,1	13,5	13,1	15,0	15,1	12,0	11,2
Italie	67,9	75,5	26,4	20,8	30,2	24,3	22,6	17,3
Chypre	80,5	83,7	17,9	16,0	23,9	23,5	13,1	9,2
Lettonie	71,7	81,0	:	19,0	:	21,6	:	16,1
Lituanie	80,5	88,2	13,7	10,3	18,4	13,3	9,3	7,0
Luxembourg	68,0	69,3	18,1	17,4	19,0	20,9	17,2	14,0
Hongrie	84,7	82,9	12,9	12,4	13,3	14,0	12,6	10,7
Malte	40,1	50,4	54,4	41,7	55,3	44,6	53,5	38,8
Pays-Bas	72,7	74,7	15,3	12,9	16,5	15,1	14,1	10,7
Autriche	85,1	85,8	10,2	9,6	9,7	9,3	10,7	9,8
Pologne	89,7	91,7	7,9	5,6	9,7	7,2	6,0	3,8
Portugal	44,4	49,6	44,0	39,2	51,2	46,4	36,7	31,8
Roumanie	77,3	77,2	21,3	19,0	21,4	19,1	21,3	18,9
Slovénie	88,2	89,4	7,5	5,2	9,3	6,9	5,6	3,3
Slovaquie	94,4	91,5	:	6,4	:	7,3	:	5,5
Finlande	86,1	84,7	10,3	8,3	13,0	10,4	7,7	6,4
Suède	85,5	86,5	10,5	12,0	11,3	13,3	9,7	10,7
Royaume-Uni	76,9	78,8	17,7	13,0	18,7	14,6	16,7	11,4
Croatie	:	94,6	:	5,3	:	5,3	:	5,3
Turquie	39,6	44,7	57,3	50,0	65,4	56,6	48,8	42,7
Islande	46,1	49,3	30,9	26,3	35,0	30,5	26,5	22,0
Norvège	96,2	93,3	9,2	5,9	10,0	7,4	8,4	4,3
Suisse	80,4	76,0	4,7	7,8	5,7	8,7	3,7	6,9

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

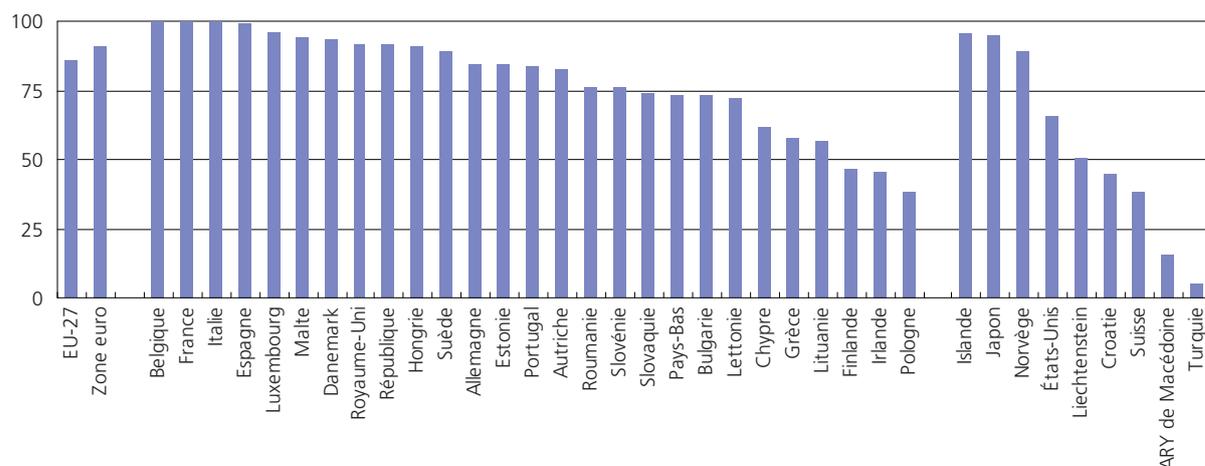
Source: Eurostat (tsiir091, tsisc051, tsisc053 et tsisc052)

L'indicateur niveau d'éducation des jeunes est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions niveau d'enseignement ou de formation atteint. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions niveau d'enseignement ou de formation atteint et formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).


Figure 2.1: Enfants de quatre ans scolarisés, 2005 (1)

(en % de l'ensemble des enfants de quatre ans)

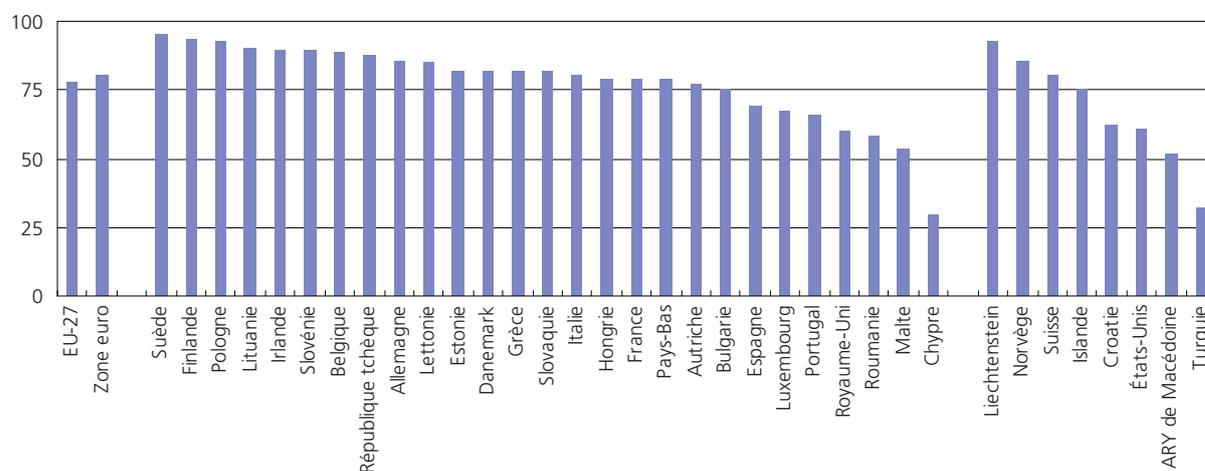

 (1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00053)

Cet indicateur présente le pourcentage d'enfants de 4 ans qui sont scolarisés dans des établissements dispensant un enseignement préélémentaire. Ces institutions apportent un soutien éducatif aux jeunes enfants. Il peut s'agir d'écoles ou de cadres non scolaires, qui dépendent généralement d'autorités ou de ministères qui ne sont pas chargés de l'éducation. Ils doivent recruter du personnel qualifié pour l'enseignement. Les garderies, les crèches et les haltes-garderies, où le personnel n'est pas obligé de détenir un diplôme d'enseignement, ne sont pas incluses.

Figure 2.2: Jeunes de 18 ans scolarisés, 2005 (1)

(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)

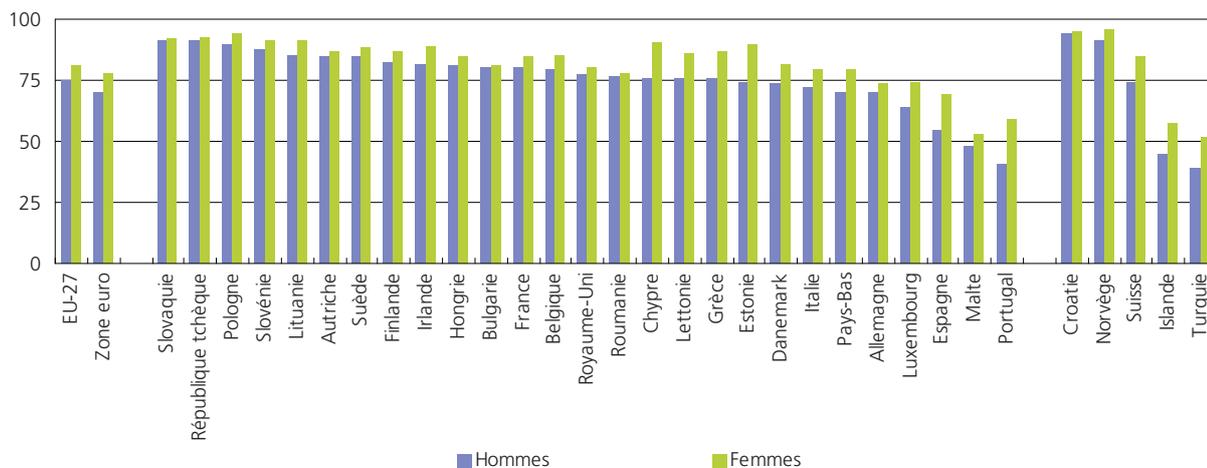

 (1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00060)

Cet indicateur présente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui sont encore scolarisés, quelle que soit l'école (tous les niveaux de la CITE). Il indique le nombre de jeunes qui n'ont pas relâché leurs efforts pour améliorer leurs compétences par un enseignement initial et inclut à la fois ceux qui n'ont pris aucun retard dans leur parcours scolaire et ceux qui continuent bien qu'ils aient déjà redoublé.

Figure 2.3: Niveau d'études des jeunes, 2006

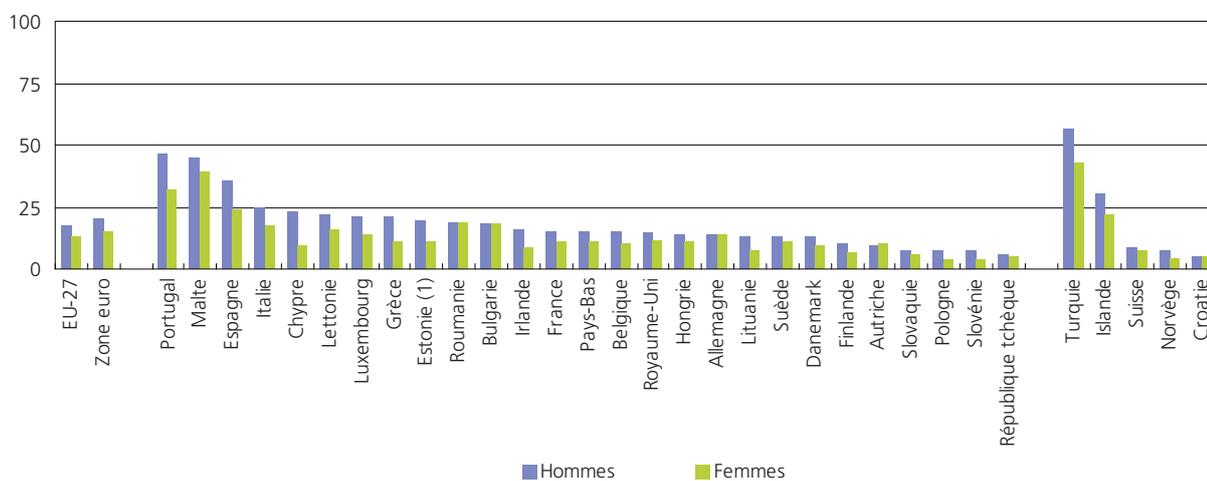
(en pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur)



Source: Eurostat (tsiir093 et tsiir092)

Figure 2.4: Jeunes quittant prématurément l'école, 2006

(en pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation)



(1) Estimations; 2005 pour les jeunes femmes quittant prématurément l'école.

Source: Eurostat (tsisc053 et tsisc052)



2.2 L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

INTRODUCTION

L'UE reconnaît 23 langues officielles, auxquelles s'ajoutent des langues régionales, des langues de minorités et des langues parlées par les populations migrantes. L'école est la principale possibilité pour la grande majorité de ces populations d'apprendre ces langues – même si la diversité linguistique est activement encouragée au sein des écoles, des universités, des centres d'enseignement pour adultes et des entreprises.

Depuis plusieurs décennies, la plupart des enfants européens sont tenus d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire; le temps qui y est consacré a augmenté de façon générale ces dernières années, l'importance des langues étrangères étant de plus en plus reconnue.

En 2002, le Conseil européen de Barcelone a recommandé l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette recommandation a été appliquée à des degrés divers, généralement pour l'enseignement secondaire obligatoire, soit en rendant obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue, soit en faisant en sorte que les élèves aient la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère dans le cadre de leur programme.

La Commission européenne a financé de nombreux projets dans ce domaine, notamment par le biais des programmes Socrates et Leonardo da Vinci, qui encourageaient l'enseignement et la formation linguistiques dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Le 27 juillet 2003, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique⁽³¹⁾, qui visait principalement à: étendre les avantages de l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens, améliorer l'enseignement des langues et créer un environnement plus favorable aux langues.

(31) Pour plus d'informations:
http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_en.pdf.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

Les données sur le nombre d'élèves qui étudient des langues étrangères sont rapportées aux nombres correspondants d'étudiants inscrits; les étudiants souffrant d'un handicap mental inscrits dans des écoles spécialisées sont exclus.

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève est collecté pour différents niveaux de la CITE. Les données sont rapportées à l'ensemble des élèves, même si l'enseignement des langues ne commence pas dès les premières années d'instruction pour le niveau de la CITE considéré. Cet indicateur correspond à la somme des étudiants en langues divisée par le nombre total d'étudiants inscrits dans le niveau d'études considéré. Chaque étudiant est comptabilisé une fois pour chaque langue étrangère qu'il ou elle étudie, c'est-à-dire que ceux qui étudient plus d'une langue sont comptabilisés autant de fois que le nombre de langues étudiées.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Dans les établissements d'enseignement secondaire de l'UE, l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et le russe représentent 95 % de l'ensemble des langues apprises. Les élèves sont manifestement plus nombreux à apprendre l'anglais et il semblerait que cette tendance augmente de façon soutenue, leur proportion s'étant accrue de façon générale entre 2000 et 2005, souvent au détriment de la proportion d'élèves qui choisissent d'apprendre l'allemand ou le français.

L'apprentissage de l'anglais est obligatoire dans un certain nombre de pays, comme en témoignent les proportions (proches) de 100 % d'élèves auxquels il est enseigné dans la majorité des États membres. L'importance relative de l'anglais en tant que langue étrangère est encore accrue du fait que les élèves reçoivent généralement un enseignement plus poussé dans leur première langue étrangère que dans les langues supplémentaires qu'ils peuvent choisir d'étudier.

Les 12 nouveaux États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 sont dans une position particulière au regard de l'enseignement des langues car l'apprentissage du russe a longtemps été obligatoire dans nombre d'entre eux. La situation a évolué depuis et désormais la plupart des élèves peuvent choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier. Dans ces pays également, on a assisté à une nette augmentation de la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais. Le Luxembourg présente également un intérêt particulier, dans le sens où ce pays a trois langues officielles, les élèves suivant des cours en luxembourgeois, en allemand et en français, et étant également tenus d'apprendre l'anglais.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications

Classification of learning activities – manual

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Apprentissage de langues étrangères

Indicateurs sur l'éducation – non-financiers

Langues

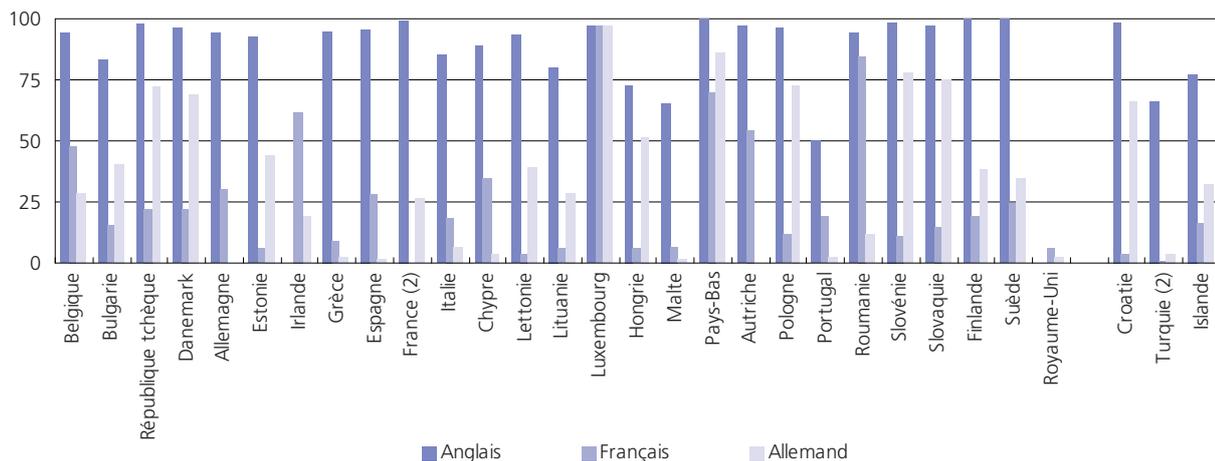
Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Nombre d'étudiants dans niveau CITE 1-3 par langue étrangère moderne étudiée

Nombre d'étudiants dans niveau CITE 1-3 par nombre de langues étrangères modernes étudiées

Figure 2.5: Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, par langue, 2005 (1)

(en %)

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) 2004.

Source: Eurostat (tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

Cet indicateur présente le pourcentage de l'ensemble des élèves en deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE) qui apprennent l'anglais/le français/l'allemand comme langue étrangère. Il concerne uniquement l'enseignement général, et non l'enseignement professionnel, dans des pays où l'anglais/le français/l'allemand est décrit comme une langue étrangère dans les programmes scolaires ou dans d'autres documents officiels relatifs à l'éducation dans le pays.



Tableau 2.4: Langues étrangères apprises par les élèves de l'enseignement secondaire de deuxième cycle (CITE niveau 3) (1)

	Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève (nombre)		Élèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Belgique	1,3	1,7	92,4	94,4	48,2	47,8	30,8	28,4
Bulgarie	1,2	1,4	80,3	83,1	22,0	15,4	36,9	40,3
République tchèque	1,3	1,4	100,0	98,1	15,1	22,4	75,4	72,2
Danemark	1,3	1,5	100,0	96,4	31,2	21,9	79,6	69,3
Allemagne	0,7	0,9	90,9	93,8	30,9	30,0	-	-
Estonie	2,1	2,2	88,3	92,6	4,4	6,1	45,1	44,1
Irlande	0,9	0,9	-	-	65,4	61,7	20,0	19,1
Grèce	:	1,2	:	94,5	:	8,6	:	2,4
Espagne	1,1	1,2	95,3	95,3	18,2	28,0	0,9	1,3
France (2)	1,6	1,7	99,3	99,4	-	-	32,6	26,8
Italie	1,2	1,3	84,4	85,1	29,6	18,1	8,0	6,5
Chypre	1,9	1,6	100,0	89,1	100,0	34,5	-	3,4
Lettonie	:	:	88,7	93,7	4,1	3,6	55,5	38,8
Lituanie	1,8	1,4	72,1	80,2	8,2	5,9	37,4	28,4
Luxembourg	2,2	2,3	92,7	96,7	88,2	96,7	86,9	96,7
Hongrie	1,2	1,2	57,6	73,0	6,1	6,0	47,1	51,4
Malte	0,8	0,6	64,8	65,6	11,2	6,6	1,8	1,7
Pays-Bas	:	:	:	100,0	:	69,5	:	86,2
Autriche	1,3	1,4	96,9	96,9	44,1	54,1	-	-
Pologne	1,4	1,7	88,6	96,3	15,8	12,1	62,2	72,5
Portugal	:	0,8	:	49,9	:	19,1	:	2,5
Roumanie	1,3	1,5	82,6	94,2	85,0	84,2	10,5	11,9
Slovénie	1,5	1,6	97,7	98,8	9,5	10,9	84,2	78,2
Slovaquie	1,4	1,5	96,2	97,3	12,2	14,4	80,6	75,2
Finlande	:	:	99,4	99,7	22,6	19,3	44,6	37,9
Suède	1,7	1,6	99,8	100,0	26,4	24,2	54,5	34,5
Royaume-Uni	:	0,1	:	-	:	6,1	:	2,5
Croatie	:	1,4	:	98,4	:	3,8	:	66,2
ARY de Macédoine	1,3	1,5	:	:	:	:	:	:
Turquie (3)	:	0,7	:	66,1	:	0,8	:	3,8
Islande	1,3	1,5	67,4	77,2	16,8	16,4	35,6	32,4
Norvège	:	0,8	:	:	:	:	:	:

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Anglais et allemand, 2004 au lieu de 2005.

(3) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tps00056, tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève dans l'enseignement secondaire (niveaux 3 de la CITE) est obtenu en divisant le nombre total d'élèves apprenant des langues étrangères par le nombre d'élèves de ce niveau. Une langue étrangère est reconnue comme telle sur un programme scolaire ou tout autre document officiel relatif à l'éducation dans le pays. L'irlandais, le Luxembourgeois et les langues régionales sont exclues, bien que d'autres dispositions puissent être prises par certains États membres. Sauf exception, lorsqu'une des langues nationales est enseignée dans des écoles où elle n'est pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INTRODUCTION

La proportion de la population diplômée de l'enseignement supérieur est un indicateur de la capacité d'un pays à tirer parti des avancées technologiques et scientifiques. Plus généralement, l'enseignement supérieur joue un rôle central dans le développement des individus et des sociétés contemporaines, en améliorant le développement social, culturel et économique, et en favorisant une citoyenneté active et des valeurs éthiques.

Si les États membres conservent l'entière responsabilité de l'organisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur, il existe un certain nombre d'initiatives paneuropéennes dans ce domaine. La déclaration de Bologne⁽³²⁾ définissait des plans visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, en favorisant la mobilité des étudiants, la transparence et la reconnaissance des diplômes, tout en promouvant une dimension européenne de l'enseignement supérieur et l'attractivité des établissements européens pour les étudiants extérieurs à la Communauté.

Outre Socrates et Erasmus, de nombreux programmes ont été proposés aux établissements d'enseignement supérieur, tels que Tempus (qui favorise la coopération interuniversitaire avec les Balkans, la Communauté des États indépendants et les pays méditerranéens du Sud), les programmes-cadres communautaires de recherche et de développement technologique, ou Jean Monnet (qui fait la promotion des études sur l'intégration européenne). Ces programmes ont permis à plus d'un million d'étudiants, d'enseignants et de stagiaires de faire leurs études dans un autre pays européen.

Pour favoriser encore cette évolution, une recommandation⁽³³⁾ a été adoptée par le Conseil et le Parlement sur la mobilité des étudiants au sein de l'UE. Un certain nombre d'initiatives portent sur la reconnaissance des études à l'étranger, que ce soit à des fins académiques ou professionnelles, y compris:

- le cadre européen des certifications (CEC)⁽³⁴⁾, dont le but est de permettre aux employeurs et aux individus d'avoir des diplômes comparables dans divers systèmes d'éducation et de formation;
- le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)⁽³⁵⁾, et;
- le supplément au diplôme (en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO)⁽³⁶⁾.

(32) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html.

(33) Recommandation 2001/613/CE relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2001/L_215/L_215200110809en00300037.pdf.

(34) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html.

(35) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_en.html.

(36) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/rec_qual/recognition/diploma_en.html.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La classification internationale type de l'éducation (CITE 97) est utilisée pour définir les niveaux d'études. L'enseignement supérieur inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie fondés sur la théorie et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues, et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail.

Les indicateurs qui reposent sur des parts et des ratios de sous-populations particulières d'étudiants excluent le nombre de diplômés des domaines d'études inconnus du dénominateur, mais ces étudiants sont inclus lorsque l'on comptabilise la population étudiante totale.

Il est rare que les pays disposent de données précises sur le nombre d'étudiants qui font leurs études à l'étranger. Ces statistiques sont donc généralement collectées en additionnant les nombres d'étudiants qui font leurs études dans les pays d'accueil. Étant donné le peu d'informations dont on dispose en général sur la répartition des étudiants en fonction de leur nationalité, il est probable que ces chiffres soient sous-estimés. Il convient cependant de noter que comme les statistiques sur les étudiants étrangers sont généralement liées à la nationalité, les étudiants qui sont résidents permanents dans un pays mais ont la nationalité d'un autre sont généralement comptabilisés comme des étudiants étrangers.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Plus de 16 millions d'étudiants étaient présents dans l'enseignement supérieur dans l'UE en 2005 (à l'exclusion de la France et du Luxembourg). Les jeunes gens sont proportionnellement plus nombreux que les jeunes femmes à opter pour un enseignement professionnel, tandis que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. Cela reflète peut-être le désir de certains jeunes gens d'exercer un métier le plus rapidement possible, ainsi qu'une évolution des comportements sociaux et de l'activité professionnelle en ce qui concerne la position des femmes. Alors que l'on donne de plus en plus de place aux diplômes pour accéder à l'enseignement supérieur ou obtenir un emploi, il est important de noter que les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre leurs études après avoir achevé la scolarité obligatoire dans la plupart des États membres, et qu'elles obtiennent plus de diplômes de l'enseignement secondaire supérieur que les garçons.

Les pays comptant le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur étaient l'Allemagne et le Royaume-Uni - 2,3 millions, soit près de 14 % du total de l'UE, tandis que la Pologne, l'Italie et l'Espagne comptaient près de 2 millions d'étudiants.



Les disparités d'effectifs et de niveaux d'études entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur se sont inversées dans de nombreux États membres au cours des vingt dernières années, les femmes représentant 54,9 % du nombre total d'étudiants du supérieur en 2005 dans l'EU-27; l'Allemagne était le seul pays où la proportion d'étudiants masculins du supérieur dépassait celle des femmes.

Les politiques éducatives visent de plus en plus à promouvoir des matières particulières, relativement peu choisies par les étudiants de sexe féminin (notamment les sciences, les mathématiques et l'informatique, ou les études d'ingénieur, ou liées à la fabrication et la construction). Les femmes ont une plus grande propension à étudier la santé et la protection sociale, les lettres et les arts, les sciences sociales, le commerce et le droit, alors qu'une proportion plus élevée d'hommes choisissent d'étudier des matières en rapport avec les sciences et la technologie ainsi que des matières liées à l'agriculture et aux sciences vétérinaires. Environ 36,9 % des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique de l'EU-27 étaient des femmes en 2005, tandis que leur proportion parmi les étudiants en ingénierie, en fabrication et en construction était de 24,3 %.

Quelque 2,3 % de la population étudiante du supérieur dans l'EU-27 en 2005 étudiaient dans un autre pays de l'EU-27 ou de l'EEE, ou bien dans un pays candidat. À l'exception de Chypre, où une majorité d'étudiants se rendaient à l'étranger pour leurs études supérieures, la proportion d'étudiants faisant leurs études à l'étranger dans les autres États membres ne dépassait jamais 9 %. C'est le Royaume-Uni qui affichait la proportion la plus faible d'étudiants faisant leurs études dans un autre pays de l'EU-27 ou de l'EEE, ou encore dans un pays candidat (0,4 %).

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications

Classification of learning activities — manual

Task force report on adult education survey

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Indicateurs sur l'éducation – non-financiers

Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Tableau 2.5: Étudiants dans l'enseignement supérieur, 2005 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)						
		Lettres et arts	Sciences sociales, et commerce et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, fabrication et construction	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
EU-27	16 342	12,4	33,5	10,5	14,4	2,1	11,9	3,7
Zone euro	8 924	13,1	32,1	11,3	15,9	2,3	12,6	3,5
Belgique	390	10,4	31,7	6,2	10,4	2,5	16,7	1,1
Bulgarie	238	8,4	42,3	5,4	21,2	2,3	6,0	6,9
République tchèque	336	9,5	28,1	9,5	19,7	3,8	9,8	4,5
Danemark	232	15,0	29,8	8,2	10,3	1,4	22,0	2,0
Allemagne	2 269	15,7	27,5	15,0	15,7	1,4	14,7	2,5
Estonie	68	11,3	38,1	10,4	12,2	2,6	8,8	8,6
Irlande	186	16,9	21,8	12,3	10,3	1,3	11,5	4,2
Grèce	647	11,6	31,9	15,7	16,5	5,9	6,9	5,0
Espagne	1 809	10,5	32,2	12,2	17,6	2,3	10,9	5,4
France	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	2 015	15,7	36,7	7,7	15,9	2,3	12,5	2,5
Chypre	20	8,7	43,9	12,8	5,0	0,1	4,7	13,8
Lettonie	131	6,6	54,5	5,2	9,5	1,5	4,7	4,4
Lituanie	195	7,0	41,2	6,2	18,6	2,3	8,9	2,9
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	436	7,8	42,7	5,5	12,4	3,1	7,6	7,9
Malte	9	13,5	41,6	5,9	7,8	0,8	14,5	0,2
Pays-Bas	565	7,9	39,8	7,6	7,9	1,6	15,8	3,0
Autriche	244	13,7	35,9	12,0	12,1	1,5	9,4	2,0
Pologne	2 118	8,5	39,9	8,3	11,7	2,1	3,9	6,5
Portugal	381	8,6	31,4	7,6	21,8	2,0	14,5	5,5
Roumanie	739	10,6	47,1	4,7	20,3	3,0	6,3	3,1
Slovénie	112	7,6	43,8	5,4	15,8	3,2	7,2	7,9
Slovaquie	181	5,7	27,5	9,1	17,4	3,2	14,0	6,8
Finlande	306	14,5	22,3	11,6	26,4	2,3	12,9	4,7
Suède	427	12,9	26,5	9,5	16,4	0,8	16,9	1,7
Royaume-Uni	2 288	16,7	26,9	14,2	8,1	0,9	18,5	0,6
Croatie	135	9,3	37,4	7,6	16,3	3,6	7,5	13,5
ARY de Macédoine	49	10,9	32,8	7,4	18,1	4,0	9,0	4,5
Turquie	2 106	4,8	17,8	7,5	13,9	2,7	5,4	3,1
Islande	15	14,3	35,5	8,7	6,7	0,6	12,6	1,8
Liechtenstein	1	5,3	69,1	0,0	25,6	0,0	0,0	0,0
Norvège	214	11,5	32,2	9,4	6,9	0,9	19,0	3,8
Suisse	200	12,7	37,8	11,1	13,2	1,4	9,8	3,6
Japon	4 038	16,2	28,7	2,9	16,6	2,2	11,9	6,8
États-Unis	17 272	10,6	27,3	8,9	6,7	0,6	13,9	5,1

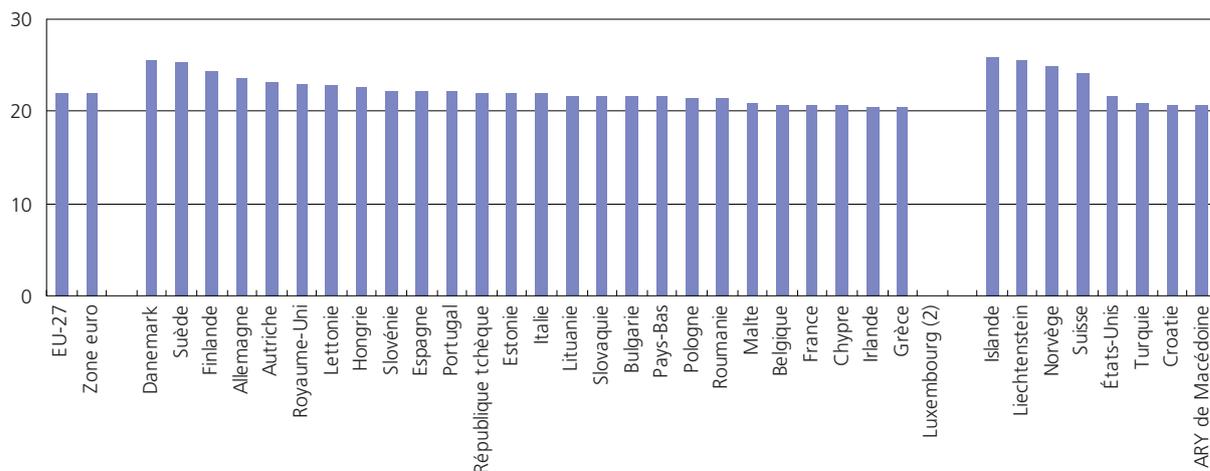
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00062 et educ_enr15)

Ce tableau indique le nombre total de personnes poursuivant des études supérieures (à la fois études universitaires et non universitaires) dans le système éducatif général de chaque pays. C'est la population cible de la politique en matière d'enseignement supérieur. Ce tableau fournit une indication du nombre de personnes qui ont accès à l'enseignement supérieur supposées achever leurs études. Ces personnes contribueront ainsi à élever le niveau d'instruction de la population du pays, si elles continuent à vivre et à travailler dans ce pays après leurs études.


Figure 2.6: Âge moyen dans l'enseignement supérieur, 2005 (1)

(en années)


 (1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

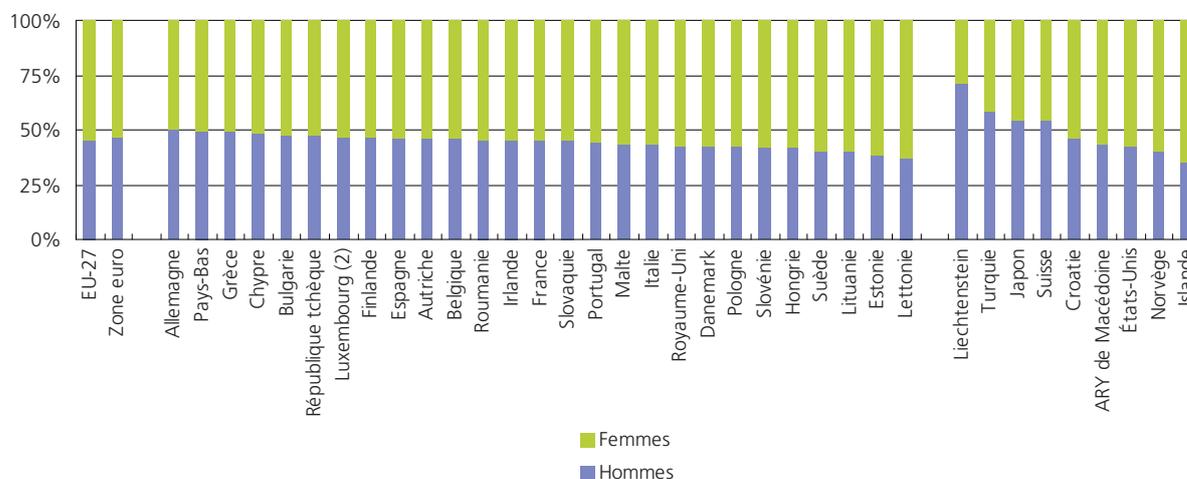
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00061)

L'âge médian d'une population donnée est l'âge qui sépare le groupe en deux moitiés de taille équivalente. Dans le cas de cet indicateur, cela signifie que la moitié de la population estudiantine, à savoir les personnes inscrites dans l'enseignement supérieur (niveaux 5 et 6 de la CITE), est plus jeune que l'âge médian et que l'autre moitié est plus âgée.

Figure 2.7: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur)


 (1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

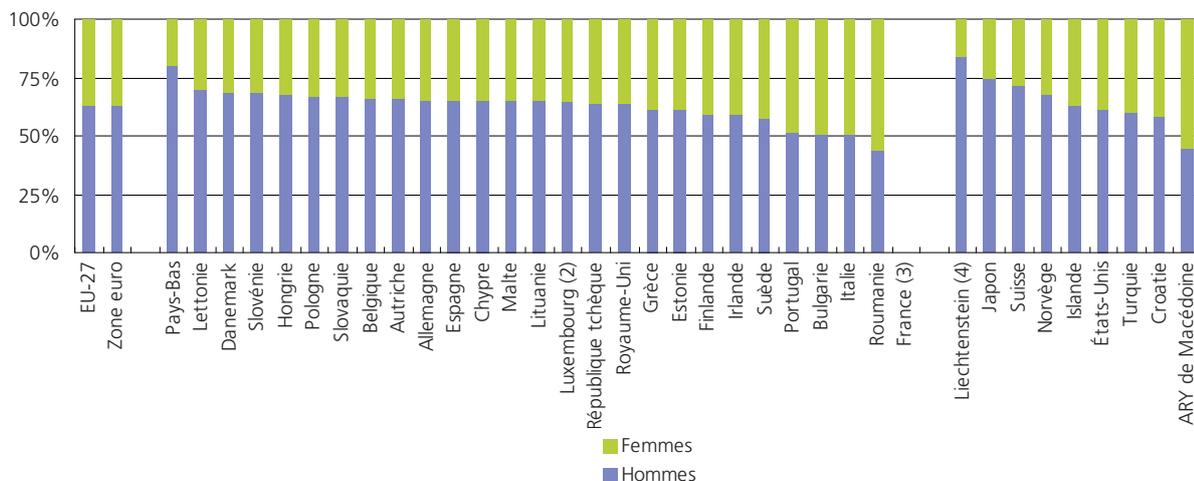
(2) 2003.

Source: Eurostat (tps00063)

Cet indicateur présente le pourcentage de femmes sur le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur quel que soit le domaine d'études, sur l'ensemble des étudiants en mathématiques, sciences et informatique et sur l'ensemble des étudiants en ingénierie, fabrication et construction. Les niveaux et domaines d'enseignement et de formation utilisés sont conformes à la version 1997 de la classification internationale type de l'éducation (CITE 97) et au Manuel des domaines d'enseignement et de formation (1999) d'Eurostat.

Figure 2.8: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans le domaine)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) 1999.

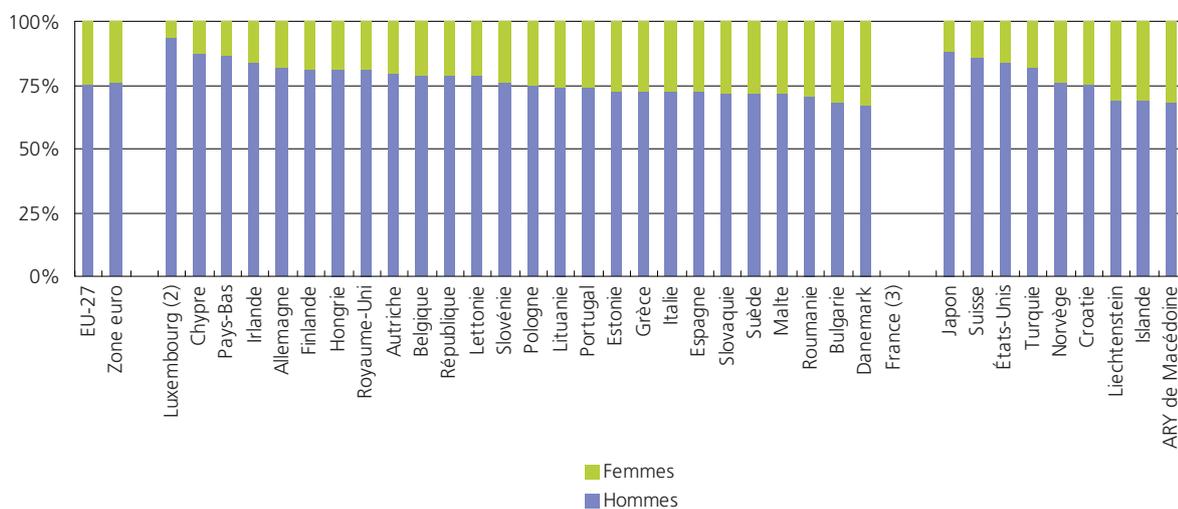
(3) Non disponible.

(4) 2003.

Source: Eurostat (tps00063)

Figure 2.9: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur en ingénierie, en fabrication et en construction, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans le domaine)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Non disponible.

(3) 1999.

Source: Eurostat (tps00063)



Tableau 2.6: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études, 2005 (1)

(en milliers)

	Total	Lettres et arts	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences, mathé- matiques et infor- matique	Ingénierie, fabrica- tion et construc- tion	Agriculture et sciences vétéri- naires	Santé et protection sociale	Services
EU-27	3 753	430	1 359	376	478	60	535	148
Zone euro	2 058	247	711	219	309	33	312	88
Belgique	80	8	23	7	8	2	14	1
Bulgarie	46	4	22	2	7	1	3	3
République tchèque	55	5	18	4	9	2	6	3
Danemark	50	7	15	4	5	1	12	2
Allemagne	344	36	83	37	56	8	83	13
Estonie	12	1	4	1	1	0	1	1
Irlande	60	14	18	10	7	0	6	1
Grèce	60	8	17	9	7	2	6	5
Espagne	288	26	84	30	48	6	41	22
France	665	83	280	82	97	4	81	25
Italie	298	48	118	20	49	5	36	8
Chypre	4	0	2	0	0	0	0	1
Lettonie	26	2	14	1	2	0	1	1
Lituanie	41	3	17	2	7	1	4	1
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	74	5	33	3	5	2	6	8
Malte	3	0	1	0	0	0	0	0
Pays-Bas	107	8	40	8	9	2	18	3
Autriche	33	3	10	3	7	1	3	1
Pologne	501	37	231	34	37	8	36	29
Portugal	70	7	21	8	11	2	15	5
Roumanie	157	16	72	8	28	4	18	4
Slovénie	16	1	7	1	2	0	2	1
Slovaquie	36	2	10	3	6	1	5	2
Finlande	39	5	9	3	8	1	7	2
Suède	58	4	14	5	11	1	14	1
Royaume-Uni	633	97	194	89	51	6	116	4
Croatie	20	2	7	1	2	1	2	3
ARY de Macédoine	6	1	2	0	1	0	1	0
Turquie	272	18	76	25	51	11	23	12
Islande	3	0	1	0	0	0	0	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	32	2	8	3	2	0	8	2
Suisse (2)	60	4	24	6	7	1	7	5
Japon	1 059	164	267	31	196	23	132	118
États-Unis	2 558	337	983	240	190	29	326	158

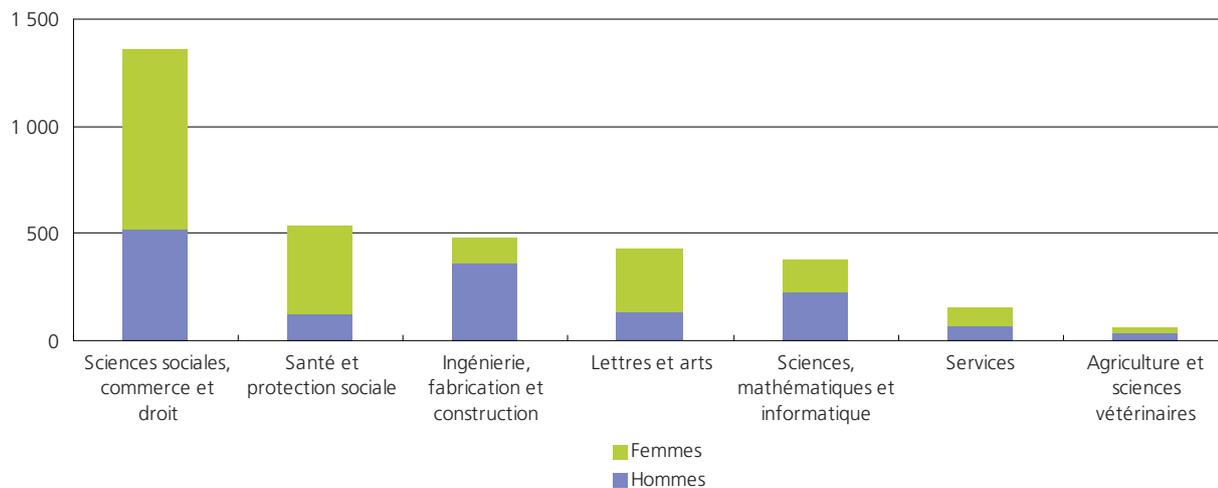
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) 2004.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 2.10: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études et par sexe dans l'EU-27, 2005 (1)

(en milliers)

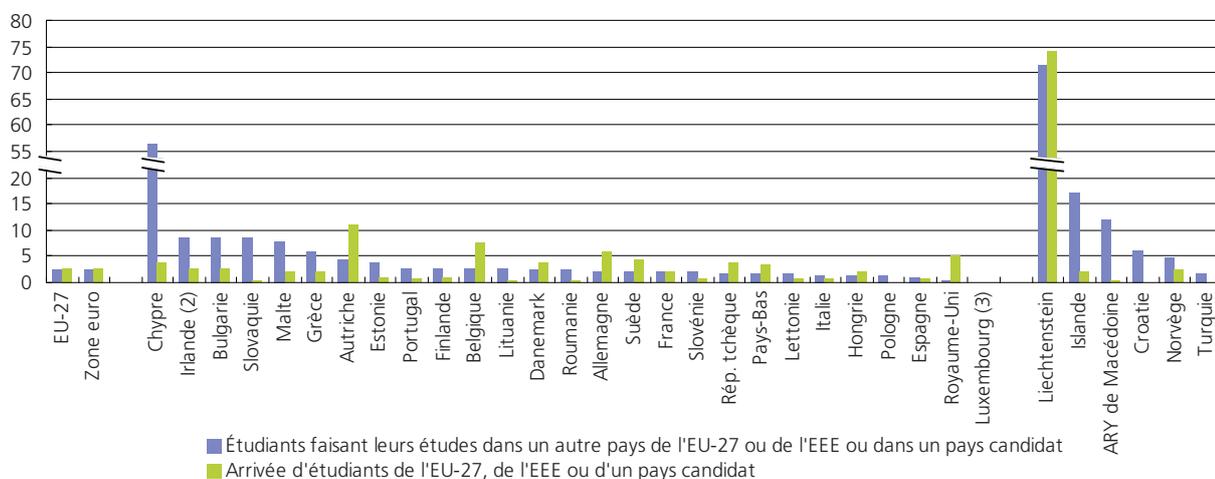


(1) Estimations.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 2.11: Mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6), 2005 (1)

(en % de l'ensemble des étudiants)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Arrivée d'étudiants, 2004.

(3) Non disponible.

Source: Eurostat (educ_thmob)



2.4 LA FORMATION PERMANENTE

INTRODUCTION

La formation permanente englobe l'acquisition de connaissances dans une perspective personnelle, civique et sociale mais aussi professionnelle. Elle se déroule dans différents environnements à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes d'enseignement et de formation formels. La formation continue consiste à investir davantage dans les personnes et les connaissances, à favoriser l'acquisition de compétences de base, comme la maîtrise des technologies numériques, et à accroître les possibilités de modes d'apprentissage innovants et plus souples. Le but est d'offrir aux personnes de tous âges un accès égal et ouvert à des possibilités d'apprentissage de haute qualité, et à de multiples expériences d'apprentissage, à travers l'Europe.

Le traité instituant la CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150 en stipulant que «L'action communautaire vise à... faciliter l'accès à la formation professionnelle...; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignements ou de formation professionnelle et entreprises» (37).

Une communication de la Commission européenne de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» (38) souligne au paragraphe 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité.

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) (39), adoptée le 22 juillet 2003, présentait deux lignes directrices pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures ayant pour objectif d'accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. Début 2005, la Commission européenne a émis une proposition visant à remodeler la stratégie de Lisbonne, en révisant de fond en comble la SEE et en publiant, dans le cadre des orientations macro et micro-économiques, des directives en matière d'emploi.

Le programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie a été établi par

la décision 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 (JO L327 du 24.11.2006) (40). L'objectif général du programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est de contribuer par la formation tout au long de la vie au développement de la Communauté en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» se déroulera sur 7 ans (2007-2013) et dispose d'un budget total pour cette période de près de 7 milliards d'euros.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La formation permanente englobe toute activité d'apprentissage constructive, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle, réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage telles que les activités culturelles et sportives.

En ce qui concerne les statistiques en matière de formation permanente, l'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les facultés officielles. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

La population cible des statistiques en matière de formation permanente englobe toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans appartenant à des ménages privés. Les données sont collectées par le biais de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via Internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2006, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans au sein de l'EU-27 qui recevaient un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête était de 9,6 %. Ce chiffre était supérieur de 2,5 points à celui de 2001. La proportion de la population qui avait suivi une formation permanente était plus élevée chez les femmes (10,4 % en 2006) que chez les hommes (8,8 %).

Le Danemark, le Royaume-Uni et la Finlande se distinguaient par des proportions considérablement plus élevées de population participant à la formation permanente (entre 29 % et 23 %); en revanche, la Bulgarie, la Grèce et la Roumanie faisaient état de taux de participation à la formation permanente inférieurs à 2 %.

(37) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, Chapitre 3, Article 150, paragraphe 2, (JO C 352 du 24 décembre 2002, p. 33); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf.

(38) «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie», COM(2001) 678 final, du 21 novembre 2001; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/lll/life/communication/com_en.pdf.

(39) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_en.htm.

(40) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/L_327/L_32720061124en00450068.pdf.



SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

Classification of learning activities – manual

Task Force report on Adult Education Survey (premières données disponibles en 2008)

Données Internet

Formation

Éducation et formation tout au long de la vie

Toutes activités de formation confondues

Éducation formelle

Éducation et formation non formelle

Apprentissage informel

Tableau 2.7: Formation permanente (1)

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	7,1	9,6	6,6	8,8	7,6	10,4
Zone euro	5,2	8,2	5,2	7,9	5,2	8,6
Belgique	6,4	7,5	6,9	7,4	5,9	7,6
Bulgarie	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3
République tchèque	:	5,6	:	5,4	:	5,9
Danemark	18,4	29,2	16,1	24,6	20,7	33,8
Allemagne	5,2	7,5	5,7	7,8	4,8	7,3
Estonie	5,4	6,5	3,8	4,2	6,9	8,6
Irlande	:	7,5	:	6,1	:	8,9
Grèce	1,2	1,9	1,2	2,0	1,1	1,8
Espagne	4,4	10,4	4,0	9,3	4,9	11,5
France	2,7	7,5	2,5	7,2	3,0	7,8
Italie	4,5	6,1	4,4	5,7	4,6	6,5
Chypre	3,4	7,1	3,4	6,5	3,4	7,8
Lettonie	:	6,9	:	4,1	:	9,3
Lituanie	3,5	4,9	2,3	2,9	4,6	6,6
Luxembourg	5,3	8,2	5,9	7,6	4,7	8,7
Hongrie	2,7	3,8	2,2	3,1	3,1	4,4
Malte	4,6	5,5	5,8	5,5	3,4	5,6
Pays-Bas	15,9	15,6	16,5	15,3	15,2	15,9
Autriche	8,2	13,1	8,7	12,2	7,7	14,0
Pologne	4,3	4,7	3,7	4,3	4,9	5,1
Portugal	3,3	3,8	2,9	3,7	3,6	4,0
Roumanie	1,0	1,3	1,1	1,3	1,0	1,3
Slovénie	7,3	15,0	6,7	13,8	7,9	16,3
Slovaquie	:	4,3	:	4,0	:	4,6
Finlande	17,2	23,1	14,7	19,3	19,7	27,0
Suède (2, 3)	17,5	32,1	15,4	27,9	19,7	36,5
Royaume-Uni	20,9	26,6	17,5	22,0	24,4	31,2
Croatie (3)	:	2,1	:	2,0	:	2,4
Turquie	1,0	2,0	0,7	1,6	1,2	2,4
Islande (3)	23,5	25,7	19,0	21,6	28,1	29,8
Norvège	14,2	18,7	13,8	17,2	14,5	20,2
Suisse (3)	36,0	26,9	41,8	27,4	30,2	26,5

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Rupture de séries en 2001.

(3) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tsiem051, tsiem053 et tsiem052)

La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. À partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.



2.5 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Les dépenses d'éducation sont un investissement qui peut aider à favoriser la croissance économique, à améliorer la productivité, contribuer au développement personnel et social et réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font dans chaque pays les gouvernements, les entreprises et chacun des étudiants et leurs familles.

Les exigences toujours plus fortes qui pèsent sur les systèmes éducatifs pour qu'ils relèvent les défis liés à la stratégie de Lisbonne révisée risquent d'entraîner des besoins de financement supplémentaires. Par conséquent, un débat permanent a lieu au sein de nombreux États membres sur la manière d'augmenter le financement de l'éducation, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'égalité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, l'introduction de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'accroître les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment parmi les personnes les plus défavorisées. Une autre méthode possible pour recueillir des fonds consiste à promouvoir les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation représente une part significative des dépenses publiques dans tous les États membres – le poste budgétaire le plus important étant les dépenses de personnel. Le coût de l'enseignement augmente considérablement à mesure qu'un enfant avance dans le système éducatif, les dépenses par élève/étudiant étant sensiblement plus importantes dans les universités que dans les écoles primaires. Même si c'est dans l'enseignement supérieur que le coût par tête est le plus élevé, la majeure partie des dépenses d'éducation est consacrée aux systèmes d'enseignement secondaire, qui assurent l'éducation du plus grand nombre d'élèves/étudiants.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

Les indicateurs sur les dépenses d'éducation couvrent les écoles, les universités et d'autres établissements publics et privés qui participent à la fourniture ou au soutien de services éducatifs. Les dépenses en faveur des établissements ne se limitent pas aux services d'instruction mais incluent également les dépenses publiques et privées au titre de services divers en faveur des étudiants et des familles, lorsque ces services sont assurés par le biais d'établissements d'enseignement. Dans le supérieur, les dépenses de recherche et de développement peuvent également être considérables et sont incluses, dans la mesure où les travaux de recherche sont effectués par des établissements d'enseignement.

Les dépenses publiques totales pour l'éducation incluent un financement public direct en faveur des établissements d'enseignement et des transferts vers les ménages et les entreprises. En général, le secteur public finance les dépenses d'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des écoles (financement public direct des écoles), soit en offrant un soutien financier aux élèves/étudiants et à leurs familles (subventions et prêts publics) et en subventionnant les activités d'éducation ou de formation du

secteur des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers les ménages et les entreprises privées).

Les dépenses en faveur des établissements d'enseignement de la part des sources privées comprennent les frais scolaires, les matériels comme les manuels et l'équipement pédagogique, les transports scolaires (s'ils sont à la charge de l'établissement), les repas (idem), les frais d'internat et les dépenses des employeurs en matière de formation professionnelle initiale.

Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages privés, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Les écoles/établissements publics sont définis comme ceux qui sont directement ou indirectement administrés par une autorité publique de l'éducation. Les écoles/établissements privés sont directement ou indirectement administrés par une organisation non gouvernementale (comme une église, un syndicat, une entreprise privée ou un autre organisme) et sont considérés comme indépendants si moins de 50 % de leur financement provient du secteur public.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les dépenses publiques d'éducation dans l'EU-27 en 2004 représentaient 5,1 % du PIB, tandis que les dépenses en faveur des établissements d'éducation financées par des sources à la fois publiques et privées représentaient 5,4 % du PIB.

Les dépenses publiques les plus élevées au titre de l'éducation ont été observées au Danemark (8,5 % du PIB), tandis que la Suède (7,4 %), Chypre (6,7 %) et la Finlande (6,4 %) enregistraient également des taux relativement élevés. La plupart des États membres ont indiqué que les dépenses publiques d'éducation représentaient entre 4 et 6 % du PIB, mais la proportion de dépenses publiques d'éducation est tombée en dessous de 4 % du PIB au Luxembourg et en Roumanie; il est à noter que le système d'enseignement supérieur au Luxembourg est sous-développé et que la majorité des étudiants du supérieur font leurs études dans un autre État membre.

Il convient d'observer que la croissance du PIB peut masquer des augmentations significatives des dépenses d'éducation au cours des dix dernières années dans la majorité des États membres. Il est à noter également que la baisse des taux de natalité se traduira par des populations d'âge scolaire réduites, ce qui aura un effet sur les ratios tels que les dépenses moyennes par élève (étant donné que les dépenses demeurent constantes).

D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant, une moyenne de 5 535 SPA a été dépensée par élève/étudiant en 2004 dans l'EU-27. D'une manière générale, les dépenses moyennes par élève/étudiant augmentaient avec le niveau d'études, les 7 966 SPA dépensés pour chaque étudiant de l'enseignement supérieur dans l'EU-27 en 2004 représentant environ 1,8 fois les dépenses par tête dans l'enseignement primaire (4 418 SPA).



SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications

A guide to educational expenditure statistics

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Investissements dans l'éducation et la formation

Indicateurs sur le financement de l'éducation

Dépenses d'éducation en prix courants

Dépenses d'éducation en prix constants

Dépenses d'éducation en % du PIB ou des dépenses publiques totales

Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics

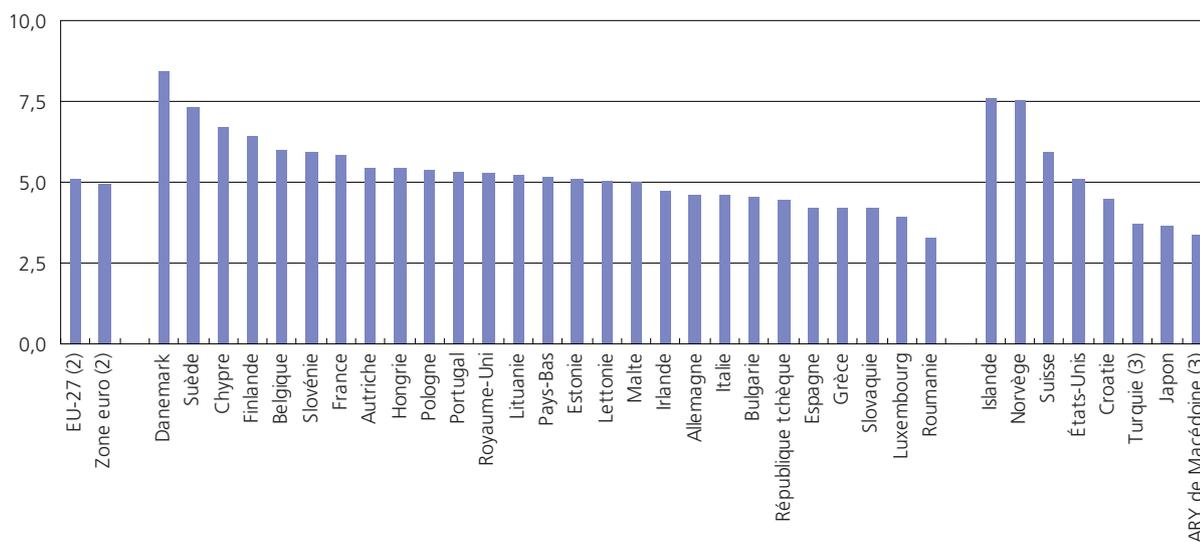
Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics et privés

Aides financières aux élèves/étudiants

Financement de l'éducation

Figure 2.12: Dépenses publiques totales pour l'éducation, 2004 (1)

(en % du PIB)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Estimation.

(3) 2003.

Source: Eurostat (tsiir010), Unesco, OCDE

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Ces deux opérations réunies sont comptabilisées en tant que dépenses publiques consacrées à l'éducation.



Tableau 2.8: Dépenses en faveur des établissements d'enseignement (1)

	Dépenses publiques (en % du PIB)	Dépenses privées (en % du PIB)	Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents temps plein)	
			1999	2004
EU-27	4,8	0,6	4 453	5 535
Zone euro	4,7	0,6	5 022	5 991
Belgique	5,7	0,3	5 023	6 489
Bulgarie	3,9	0,6	1 150	1 821
République tchèque	4,2	0,6	2 535	3 736
Danemark	6,9	0,3	6 802	7 658
Allemagne	4,2	0,9	5 479	6 207
Estonie	4,9	:	:	:
Irlande	4,2	0,3	3 958	5 792
Grèce	4,1	0,2	2 717	4 158
Espagne	4,1	0,6	3 899	5 283
France	5,6	0,5	5 438	6 214
Italie	4,4	0,5	5 234	6 007
Chypre	5,9	1,2	4 439	6 097
Lettonie	4,7	0,8	1 671	2 412
Lituanie	4,8	0,5	1 764	2 403
Luxembourg	3,8	:	:	:
Hongrie	5,1	0,5	2 378	3 712
Malte	5,0	0,5	2 801	4 094
Pays-Bas	4,6	0,5	4 821	6 567
Autriche	5,0	0,4	6 903	7 870
Pologne	5,4	0,6	1 773	2 747
Portugal	5,2	0,1	3 702	4 292
Roumanie	3,2	0,2	:	:
Slovénie	5,4	0,9	:	5 552
Slovaquie	4,0	0,8	1 641	2 606
Finlande	6,0	0,1	5 228	6 255
Suède	6,5	0,2	5 632	7 081
Royaume-Uni	5,0	1,0	4 406	6 195
Croatie	4,5	0,2	:	2 681
Turquie	:	0,1	:	:
Islande	7,2	0,7	6 241	7 476
Norvège	6,2	0,0	6 974	8 695
Suisse	5,6	0,6	:	:
Japon	3,5	1,2	5 738	6 910
États-Unis	5,1	2,4	8 756	9 960

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

(2) Turquie, 2003; Roumanie et Croatie, 2002.

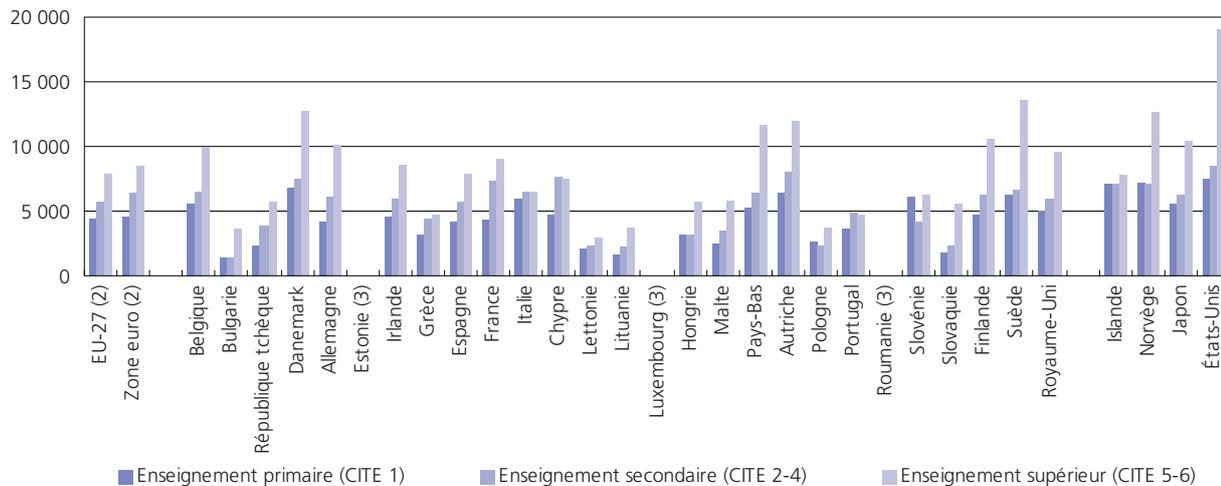
Source: Eurostat (educ_figdp, tps00068 et tps00067), Unesco, OCDE

Les dépenses privées consacrées aux établissements d'enseignement comprennent les frais de scolarité, le matériel, notamment les manuels et les équipements pédagogiques, le transport scolaire (s'il est organisé par l'école), la restauration (si elle est assurée par l'école), les frais d'internat et les dépenses supportées par les employeurs pour la formation professionnelle initiale.

Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement.

Figure 2.13: Dépenses publiques et privées en faveur des établissements d'enseignement par élève/étudiant, 2004 (1)

(en SPA pour équivalents plein temps)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

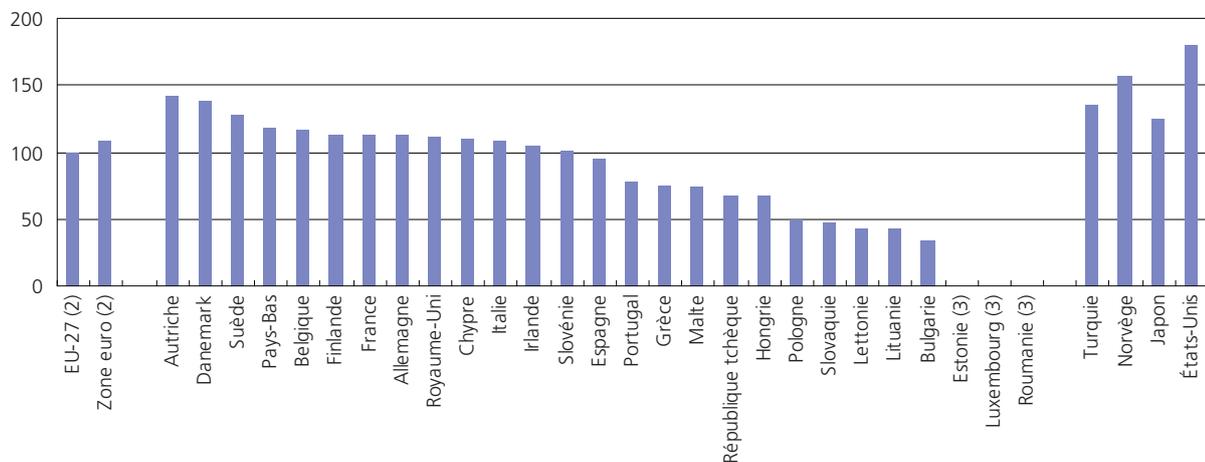
(2) Estimations.

(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00067), Unesco, OCDE

Figure 2.14: Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés, 2004 (1)

(EU-27=100, base SPA pour équivalents plein temps)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).

(2) Estimations.

(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00067), Unesco, OCDE